



Parliamentary Conference **Elections in times of crisis**
Conférence parlementaire **Les élections en temps de crise**
Parlamentarische Konferenz **Wahlen in Krisenzeiten**
Bern/Berne 9-10.05.2023



SESSION 2 : Le suffrage universel parmi la souffrance universelle - comment les catastrophes naturelles déforment les élections

Les catastrophes naturelles, tout comme la pandémie de COVID-19, peuvent perturber la stabilité politique d'un pays et compromettre les principes démocratiques que les élections sont censées défendre. Pour garantir le bon fonctionnement des institutions démocratiques, les autorités nationales, y compris les organes de gestion des élections, doivent être préparées et disposer de plans de prévention et de gestion des risques.

À cet égard, se pose la question de savoir quelles stratégies préventives peuvent être adoptées pour protéger les élections des catastrophes naturelles ? Deux stratégies doivent être mises en place : la gestion des risques avant la catastrophe et la gestion de crise une fois qu'elle s'est produite.

Une gestion proactive des risques, comprenant des évaluations des risques et des analyses de vulnérabilité, peut aider à minimiser les perturbations du processus électoral et à maintenir l'intégrité des élections, même en cas de catastrophes naturelles. Mais alors quelles stratégies peuvent être employées pour gérer efficacement ces risques ? Et quels sont les exemples de bonnes pratiques ?

La préparation à la gestion de crise est cruciale. Quelles mesures légales et logistiques doivent être mises en place immédiatement après une catastrophe naturelle ? Quels critères doivent être pris en compte pour décider de la capacité d'un État ou d'une région dévastée à restaurer les infrastructures critiques avant le jour des élections, l'utilisation de méthodes de vote alternatives ou le report des élections ? Comment s'adapter aux besoins des personnes déplacées à l'intérieur du pays ou ajuster la taille proportionnelle des circonscriptions électorales ?

Quels sont les impacts potentiels des catastrophes naturelles sur la campagne, l'exactitude et la validité des résultats électoraux, et quelles mesures peuvent être prises pour atténuer ces impacts ? Quelles mesures sont nécessaires pour maintenir des niveaux élevés de participation et de confiance du public dans l'intégrité des élections ? Tels sont les questions qui doivent être posées.

Il est également important que les responsables des élections soient formés à la préparation afin de répondre aux catastrophes, et que les États disposent de plans de contingence pour assurer la continuité du processus électoral en temps de crise.

Se pose ensuite la question de savoir quel rôle la communauté internationale peut-elle jouer pour soutenir les autorités électorales dans les zones touchées par les catastrophes naturelles, sachant que l'assistance ne doit pas seulement répondre aux besoins immédiats, à moyen et long terme, mais doit avant tout être fondée sur les droits de l'homme ?

Compte tenu des récents séismes en Turquie, ces questions sont plus pertinentes que jamais. La session examinera plus en profondeur le cas turc comme exemple des défis de l'organisation d'élections à la suite d'une catastrophe naturelle.